



Région
Bretagne

Groupe socialiste

13 c, Franz Heller
35700 Rennes
☎ 02 23 21 36 50
☎ 02 23 21 14 39

contact@groupe-ps-bretagne.org



Notes & Arguments

Canal Socialiste
N° 45 - 29 juin 2007

Pour une agriculture diversifiée, durable et performante...

Odette Herviaux, vice-présidente du Conseil régional en charge de l'agriculture et de la qualité agroalimentaire, l'a récemment déclaré, nous, socialistes, « *avons tranché en faveur d'une agriculture diversifiée, durable et performante* ». Les milieux professionnels bretons reconnaissent d'ailleurs aujourd'hui que la politique de notre collectivité dans ce domaine **profite à l'ensemble des filières et des systèmes agricoles**. Le budget – en crédits réellement affectés – que nous avons consacré à ce secteur d'activité a progressé de façon très significative, **passant de 12,3 à 21,6 M€ entre 2003 et 2006**, et, de fait, loin de se traduire par quelque soutien exclusif et massif à tel ou tel acteur, cette implication financière en forte augmentation a permis d'élargir l'éventail de nos partenaires. Rappelons toutefois que le budget annuel de la PAC s'élève pour sa part à 600 M€, et que les interventions de l'Etat sont de l'ordre de 50M€. Notre rôle consiste donc à jouer sur les effets de levier, sur la complémentarité avec les fonds européens ou les aides octroyées par les autres collectivités, – dont les Conseils généraux avec lesquels nous travaillons très souvent conjointement sur les mêmes projets.

Plus que jamais, nous nous montrons soucieux de **trouver un équilibre entre des actions agri-environnementales** d'autant plus indispensables que, dans le contexte présent, l'amélioration de notre environnement constitue une priorité absolue, **et des mesures non moins nécessaires d'adaptation économique** visant à conforter un secteur fragilisé par la mondialisation. A cet égard, **2007 marquera un véritable tournant**. Jusqu'à présent, en effet, le budget de nos actions agricoles était gagé à près de 70 % par des engagements contractuels, liés en particulier au Contrat de Plan 2000-2006. **Nous bénéficions donc dès cette année d'une marge de manœuvre accrue**, qui va autoriser une profonde restructuration de certaines de nos interventions, dans les domaines, par exemple, de l'installation des jeunes, du soutien à une agriculture variée, de qualité et respectueuse de l'environnement, ou de la structuration des filières...

En quoi consiste notre politique en matière d'installation ?

Depuis 2004, l'installation en agriculture constitue **une thématique prioritaire d'intervention pour la Région**. Alors que les crédits affectés à cette politique ne dépassaient pas les 780 000 € en 2004, ils s'élevaient deux ans plus tard à plus d'1,8 M€ ! En 2007, nous allons revoir notre dispositif par l'entremise d'un nouveau programme d'accompagnement ambitieux : **le Programme d'Accompagnement Régional de l'Installation (PARI)**, dont l'objectif consistera tout à la fois à favoriser la reprise des exploitations par des actions touchant à la disponibilité du foncier agricole ; à sécuriser les projets d'installation en facilitant l'accès aux dispositifs d'accompagnement ; à amplifier le soutien aux installations économiquement fragiles. Il conviendra tout particulièrement de **mieux pren-**

dre en compte la multiplicité des publics et des projets. Ainsi, aujourd'hui, 40 % des installations se caractérisent par **une volonté de diversification** (accueil tourisme et production directe à la ferme, circuits courts, exploitation de petites surfaces en maraîchage...) à laquelle nous souhaitons répondre de manière efficace. Nous allons par ailleurs **contractualiser avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)**, ce qui permettra de soutenir chaque année une quinzaine de projets d'installations agri-rurales, en prenant à notre charge les frais de préemption et de portage du foncier. Bien entendu, nous n'en continuerons pas moins à abonder le dispositif national, par le truchement du Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales (PIDIL), dont les circulaires d'application ne sont pas encore connues.



Comment se traduit notre soutien à la structuration des filières ?

La Région entend poursuivre et amplifier ses actions en faveur de la qualité des produits, des Chartes Qualité des filières de production et des démarches qualité des entreprises. Elle a participé activement à la structuration de la première association régionale des signes officiels de qualité, regroupant AOC, labels..., et soutient l'organisation d'un véritable lobbying breton sur les normes alimentaires. Il faut aujourd'hui promouvoir le concept « Bretagne, Terre de Qualité », qui intégrerait l'ensemble des démarches de valorisation qualitative de nos produits. Conformément à ses engagements, notre institution a également accompagné la structuration de la filière cheval au niveau régional. Le budget affecté qui lui était dévolu est ainsi passé de 174 000 € en 2003 à 871 000 € en 2006. Nous avons largement contribué au maintien et à la rénovation des sites de haras de Lamballe et de Hennebont, en collaboration avec les professionnels et les autres collectivités locales. Nos interventions touchent aussi des filières plus modestes mais néanmoins importantes, – comme les filières cidricole (52 000€ en 2006) ou apicole.

D'une façon générale, la Région soutient toutes les filières structurées au niveau régional, celles concernant l'animal (UGPVB, GIE Lait Viande...) ou le végétal (CERAFEL, CERAFLO, Bretagne plants ...). Nous en avons besoin pour établir un dialogue constructif, et surtout pour mieux faire connaître notre politique. En l'espèce, la difficulté provient de la faiblesse des aides de l'Etat, qui en deux ans ont diminué de près de 30%. Notre collectivité ne peut compenser les manques, si bien qu'au final ce sont de nombreux programmes qui se trouvent ainsi compromis.

Comment la Région entend-elle favoriser le maintien d'un nombre important d'exploitations en Bretagne ?

Aujourd'hui, 7 000 exploitations ne sont toujours pas aux normes de l'écoconditionnalité des aides fixé par le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA), et risquent donc de disparaître à brève échéance. Le Conseil régional a pris l'initiative d'organiser avec la Préfecture de Région une réunion sur le sujet, afin de relancer ce Programme. Son soutien financier en faveur des travaux de mise aux normes s'est considérablement accru en quelques années, passant de 444 000 € en 2003 à 5,4 M€ en 2006. Nous nous par ailleurs fortement impliqués dans la sensibilisation des différents acteurs à ce problème (bassins versants, cabinets privés, chambres...), proposant même le financement de postes temporaires afin d'accélérer le dépôt des dossiers, et nous avons subventionné l'édition et la diffusion d'une plaquette d'informations sur les mises aux normes économes. Plus largement, notre collectivité a la volonté de ne participer à aucun plan de cessation, mais au contraire d'œuvrer efficacement, par tous les moyens possibles, afin de préserver le plus grand nombre possible d'exploitations viables.

Quels sont les principaux axes d'actions de la Région afin de promouvoir des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement ?

Notons d'emblée que le budget dédié à l'agriculture biologique et durable, en crédits affectés, est passé de 262 000 € en 2003 à 969 000 € en 2006. Nos nouvelles marges de manœuvre nous permettent dès cette année de redéfinir nos actions d'accompagnement des exploitations agricoles, en mettant délibérément l'accent sur le préventif – par l'entremise de Mesures Agri-Environnementales (MAE) –, et non plus seulement sur le curatif (PMPOA). Ainsi, dans le cadre du Contrat de projets et des crédits européens, nous avons inscrit près de 23M€ sur certaines mesures spécifiques comme le soutien au système herbager, le maintien ou la conversion de l'agriculture biologique. En l'occurrence, les aides iront directement aux agriculteurs. Nous renforçons ainsi notre soutien à ceux d'entre eux qui respectent les bonnes pratiques, en matière phytosanitaire par exemple, ou pour ce qui touche aux techniques de culture comme l'herbager ou le bio. Nous souhaitons par ailleurs, dès 2007, renforcer notre intervention en faveur de l'accroissement de l'autonomie énergétique des exploitations, en contribuant en particulier à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole. En l'occurrence, notre soutien s'adresse aux agriculteurs s'inscrivant dans une démarche locale et collective, par exemple pour la production d'huile végétale destinée aux moteurs, ou la méthanisation à la ferme dans le but de créer un réseau de chaleur. Soulignons à ce propos que les crédits régionaux affectés à la mise en place de chaufferies bois individuelles sont d'ores et déjà passés de 8 700 € en 2003 à 62 600 en 2006.

Comment la Région réagit-elle aux crises frappant telle ou telle filière du secteur agricole ?

Si notre institution, soucieuse de promouvoir un modèle axé sur la qualité et la diversité des productions, entend contribuer à une réorientation de l'agriculture bretonne à moyen et long terme, elle n'en témoigne pas moins d'une indéfectible solidarité envers les professionnels fragilisés par les problèmes ponctuels d'une filière. Cette capacité à gérer l'urgence, nous l'avons démontrée à travers la mobilisation régionale dans le cadre du PMPOA évoqué plus haut, mais aussi lors de la récente crise avicole durant laquelle le Conseil régional a rapidement débloqué une enveloppe d'1 M€, directement destinée aux aviculteurs en difficulté. 492 d'entre eux en ont profité et, sans notre soutien et celui des Conseils généraux, ils auraient dû pour la plupart affronter seuls la tourmente. Rappelons aussi la faillite de la laiterie Nazart, qui a privé 460 éleveurs de toute solution pour la collecte laitière. Nous avons immédiatement soutenu financièrement la coopérative créée à l'initiative des agriculteurs, puis une étude spécifique sur ce bassin laitier particulier dans le but d'avoir une vision plus globale de la collecte et des débouchés.

